

N° 2024CD0442

DEPARTEMENT
DE LA LOIRE

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT
DE MONTBRISONEXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS

Le Président de Loire Forez agglomération,

Objet : Extension BTS P. "ZA DE L'ETANG" (OP27926) situées sur la zone d'activités économiques de l'Étang sur la commune de Noiretable par le SIEL

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 qui indique les conditions de délégation de l'organe délibérant au Président de l'EPCI,
- Vu la délibération n°3 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection de M. Christophe BAZILE en tant que président de Loire Forez agglomération,
- Vu la délibération n°1 du conseil communautaire en date du 20 octobre 2020 donnant délégation au président,
- Vu l'arrêté n°2020ARR000439 du 20 juillet 2020 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur FORESTIER, 1^{er} vice-président de Loire Forez Agglomération délégué à l'économie.
- Considérant la nécessité de contracter des travaux d'extension BTS P. "ZA DE L'ETANG".

DECIDE

Article 1 : Il est décidé de commander au SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire) les travaux Extension BTS P. "ZA DE L'ETANG"

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par la Comité et le Bureau, le SIEL- Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la collectivité, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la collectivité, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régionale Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

| Détail | Montant HT travaux | % PU | Participation collectivité |
|----------------------------------|--------------------|------|----------------------------|
| Extension BTS P. "ZA DE L'ETANG" | 22 640 € | 60 % | 13 584 € |
| TOTAL | 22 640 € | | 13 584 € |

Cette participation sera financée par l'enveloppe budgétaire de la Direction du développement économique pour **13 584 € HT**.

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans un délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

- Pour le Président, Par délégation, Le Vice-Président en charge de l'économie

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de « Extension BTS P. "ZA DE L'ETANG" » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Président pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la collectivité, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prend acte que le versement du fonds de concours SIEL-TE est effectué en une seule fois
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir.

Article 2 : Cette décision sera portée à la connaissance de Monsieur le Trésorier de Montbrison.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

*Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision
peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal
administratif de Lyon via le site
www.telerecours.fr dans un délai
de deux mois à compter de la
publication.*

Fait à Montbrison, le 02/05/2024